

**DÉCISION N°2021-024**

**CALENDRIER DES PROCÉDURES D'ADMISSION ET DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2021-2022**

La présidente de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu le règlement intérieur de l'université ;

Vu la décision de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 21 janvier 2021 ;

**DECIDE**

**Article 1**

Le calendrier des procédures d'admission au titre de l'année universitaire 2021-2022 est arrêté comme suit (voir Annexe n°1).

**Article 2**

Le calendrier des inscriptions administratives au titre de l'année universitaire 2021-2022 est arrêté comme suit (voir Annexe n°2).

**Article 3**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 19 avril 2021

La présidente de l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis



Annick ALLAIGRE

## ANNEXE n°1

### Calendrier des procédures d'admission au titre de l'année universitaire 2021-2022

Mode d'admission	Etape	Calendrier	Commentaire
<b>Parcoursup Phase normale (PN)</b> <i>(L1 et BUT1)</i>	Dépôt des vœux	20 janvier - 11 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier défini par le Ministère.</li> <li>- 10 vœux maximum par candidat.</li> <li>- Pour chaque candidat, 1 fiche Avenir par vœu comprenant les appréciations des professeurs principaux et l'avis du chef d'établissement (les candidats ne prennent connaissance des appréciations qu'à partir du 27 mai).</li> <li>- Les commissions d'examen des vœux des filières non sélectives classent tous les candidats. Au-delà de la capacité d'accueil, les candidats sont classés en liste d'attente. Les filières sélectives peuvent refuser des candidats.</li> <li>- Les admissions se font au fil de l'eau à partir du 27 mai en fonction des classements, de la capacité d'accueil et des désistements.</li> <li>- Les candidats qui ont confirmé définitivement un vœu en phase normale ont jusqu'au 16 juillet pour confirmer leur inscription, sans quoi ils peuvent perdre le bénéfice de leur admission.</li> </ul>
	Finalisation des dossiers et confirmation des vœux	8 avril 2021	
	Avis des conseils de classe du 2ème trimestre <i>(Fiches Avenir)</i>	3 février - 2 avril 2021	
	Etude et classement des dossiers par les commissions d'examen des vœux	14 avril - 17 mai 2021	
	Communication des réponses aux candidats	27 mai - 16 juillet 2021	
	Délais de réponse des candidats après réception des propositions d'admission	4 jours les 27 et 28 mai 2021 3 jours du 29 mai au 16 août 2021 1 jour du 17 août au 15 septembre 2021	
	Fin de la phase normale et date limite de confirmation d'inscription	16 juillet 2021	
<b>Parcoursup Phase complémentaire (PC)</b> <i>(L1 et BUT1)</i>	Dépôt des vœux	16 juin - 16 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début de la phase complémentaire juste après les épreuves écrites du bac.</li> <li>- Un candidat ne peut pas formuler le même vœu en PN et en PC.</li> </ul>
<b>Demande d'admission préalable (DAP)</b> <i>(L1)</i>	Dépôt des candidatures	1 <sup>er</sup> novembre 2020 - 17 janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier défini par le Ministère.</li> <li>- 3 vœux maximum (possibilité de vœux dans 3 universités différentes, soit un vœu par université).</li> <li>- Compte tenu de la crise sanitaire, le TCF sera organisé cette année par les centres de passation agréés.</li> </ul>
	Epreuve du TCF <i>(Test de connaissance du français)</i>	selon les centres organisateurs	
	Date limite de communication des réponses aux candidats	30 avril 2021	
<b>VAPP (Non bacheliers) (L1)</b>	Retrait et dépôt des dossiers	22 février - 21 mai 2021	
<b>Réorientation à l'intersemestre (L1)</b>	Retrait et dépôt des dossiers	12 novembre 2021 - 7 janvier 2022	
	Communication des réponses aux candidats	au plus tard le 14 janvier 2022	
<b>Campus France (L2, L3, M1 et M2)</b>	Dépôt des candidatures	1 <sup>er</sup> novembre 2020 - 6 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier défini par le Ministère.</li> <li>- 7 vœux maximum.</li> </ul>
	Date limite de communication des réponses aux candidats	28 mai 2021	
<b>Candidatures Paris 8 (BUT, Licence, Master et DU)</b>	Dépôt des candidatures	8 février - 9 juillet 2021 <i>(1<sup>ère</sup> session)</i> 23 août - 5 septembre 2021 <i>(session complémentaire)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodes de candidature différentes selon les formations.</li> <li>- Plusieurs sessions possibles par formation.</li> <li>- 5 vœux maximum.</li> </ul>
<b>Enseignement à distance (Licence, Master et DU)</b>	Pré-admission avec VAPP	15 mars - 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodes de candidature différentes selon les formations.</li> </ul>
	Dépôt des dossiers pour les candidatures	1 <sup>er</sup> juillet - 30 septembre 2021	
<b>Doctorat</b>	Demande d'admission en 1 <sup>ère</sup> année	3 mai - 31 octobre 2021	
	Demande de réinscription en 2 <sup>ème</sup> année	3 mai - 30 juin 2021	
	Demande de réinscription à partir d'une 3 <sup>ème</sup> année	3 mai - 15 septembre 2021	

## ANNEXE n°2

### Calendrier des inscriptions administratives au titre de l'année universitaire 2021-2022

Diplôme / Profils étudiants	Calendrier	Observation
. Etudiants des IUT de Montreuil et Tremblay (DUT et LP)	5 - 16 juillet 2021 et 25 août - 8 oct. 2021 (Montreuil) 7 - 21 juillet 2021 et 24 août - 8 oct. 2021 (Tremblay)	Prolongation possible jusqu'en décembre 2021 pour les étudiants en alternance à la recherche d'un employeur.
.Etudiants en réorientation ou en reprise d'études admis via Parcoursup entre le 27 mai et le 11 juillet 2021 (Licence 1)	21 juin - 16 juillet 2021	Les candidats qui auront confirmé définitivement leur admission durant cette période auront jusqu'au 16 juillet pour confirmer leur inscription dans Parcoursup et procéder à leur inscription dans l'établissement d'accueil, sans quoi ils pourront être démissionnés. Les places ainsi libérées pourront être proposées en phase complémentaire et être mises à la disposition de la commission rectorale d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en 1 <sup>ère</sup> session (Licence, LP, Master, DU en formation initiale)	21 juin - 23 juillet 2021	
. Lycéens admis via Parcoursup entre le 27 mai et le 11 juillet 2021 (Licence 1)	6 juillet- 16 juillet 2021	
. Lycéens admis via <i>Parcoursup</i> entre le 12 juillet et le 22 août 2021 (Licence 1)	12 juillet - 23 juillet 2021 et 23 août - 27 août 2021	
. Lycéens admis via <i>Parcoursup</i> entre le 23 août et le 15 septembre 2021 (Licence 1)	23 août - 16 septembre 2021	
. Etudiants de Paris 8 en réinscription admis en 1 <sup>ère</sup> session (passage de L1 en L2, L2 en L3, M1 en M2)	21 juin - 23 juillet 2021	
. Etudiants de Paris 8 en réinscription admis en 2 <sup>ème</sup> session et rattrapages (passage de L1 en L2, L2 en L3, M1 en M2 et redoublements sur tous les niveaux d'études)	28 juin - 23 juillet 2021 23 août - 10 septembre 2021	
. Etudiants admis via <i>Etudes en France</i> (Licence, LP, Master)	21 juin - 23 juillet 2021 23 août - 10 septembre 2021	
. Etudiants primo-entrants et étudiants de Paris 8 changeant de cursus admis via <i>Candidatures Paris 8</i> en session complémentaire (Licence, LP, Master, DU en formation initiale)	23 août - 24 septembre 2021	
. Etudiants admis par dérogation (Licence et Master)		
. Etudiants en enseignement à distance (Licence, Master, DU)	5 juillet - 23 juillet 2021 (Licence) 1 sept. - 30 octobre 2021 (DU / Master)	
. 1 <sup>ère</sup> année de doctorat	28 juin - 18 juillet 2021 1er septembre - 30 novembre 2021	
. 2 <sup>ème</sup> année de doctorat		
. 3 <sup>ème</sup> année de doctorat et au-delà		
. Auditeur libre	4 octobre - 15 décembre 2021	Inscription autorisée après avoir obtenu une préinscription pédagogique.
. Réorientation à l'intersemestre (Licence 1)	3 janvier - 21 janvier 2022	
. Annulation d'inscription avec remboursement	29 octobre 2021	

Les inscriptions sont autorisées au-delà des dates butoirs, voire au-delà du 30-09-21 pour tenir compte de situations diverses (soutenance de stage ou de mémoire tardive, admission tardive, délivrance de visa tardive, en attente d'une notification de bourse, difficultés financières, situation de handicap...).

Le paiement en 3 fois par carte bancaire en ligne ou sur place est proposé jusque fin septembre 2021 pour tous les étudiants, à l'exception de ceux inscrits en formation continue. Dans les deux IUT, le paiement sur place est uniquement possible par chèque.